

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 novembre 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.382

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 30 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] S.v.p. voir courriel ci-bas du 17 septembre 2019. J'aimerais obtenir tout document concernant la composition du comité d'expert sur la procréation assistée annoncé par votre Ministre en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Message: Bonjour, J'aimerais obtenir les coordonnées du Comité d'expert annoncé par la Ministre McCann au mois de mai 2019 sur la procréation assistée et mentionné dans l'article de la journaliste Ariane Krol de La Presse <https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/201905/22/01-5227167-fecondation-in-vitro-jusquou-financer-la-procreation.php> Merci. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé
Annick Leblanc

p.j.